



# annualisation du temps de travail et arrêt maladie

Par **luna888**, le **12/03/2025** à **10:02**

bonjour, pourriez vous me dire comment doivent être décomptés les jours d'absence en maladie /AT pour salariés à temps plein secteur privé, sur la base d'annualisation du temps de travail (périodes hautes et périodes basses dans le mois). Je trouve plusieurs informations contradictoires au ce sujet .

Pourriez vous aussi me confirmer que le décompte des heures annualisées de l'année dernière doit être donné à chaque salarié , et que le solde doit être clos avant fin mars.

en vous remerciant